

A photograph of a forest with tall, slender trees and a fallen log in the foreground. The lighting is soft, suggesting a late afternoon or early morning setting. A small horizontal orange line is positioned above the title.

Les gestes anti-incendie en forêt et autour de la maison

Débroussaillage, comportements en forêt et réflexes
d'alerte dans le Médoc

GUIDE PRATIQUE MÉDOC MAG

Les gestes anti-incendie en forêt et autour de la maison

Débroussaillage, comportements en forêt et réflexes d'alerte dans le Médoc

Au sommaire

- 01 L'obligation de débroussaillage en bref
- 02 En forêt
- 03 Autour de la maison
- 04 En cas de fumée ou de feu
- 05 Fiche : suivi du débroussaillage
- 06 Sources

Édité par PRODIF pour Médoc Mag (saint-laurent-medoc.fr). Rédaction : La rédaction Médoc Mag. Version du 14 octobre 2026. Ce guide donne des repères généraux : vérifiez toujours les règles en vigueur, les notices des fabricants et l'avis d'un professionnel pour votre situation. Usage personnel ; reproduction et revente interdites.

CHAPITRE 01

L'obligation de débroussaillage en bref

- Concerne les terrains à moins de **200 mètres** de bois, forêts ou landes classés à risque d'incendie.
- Débroussailler sur au moins **50 mètres** autour de la construction, même chez le voisin.
- Jusqu'à **10 mètres** de part et d'autre des voies d'accès privées.
- En zone urbaine du PLU : **toute la parcelle**.
- Les modalités précises sont fixées par **arrêté préfectoral**.

CHAPITRE 02

En forêt

- ☐ Ne jamais faire de feu ni de barbecue en dehors des zones autorisées.
- ☐ Ne jamais jeter de mégot.
- ☐ Respecter les interdictions d'accès en période de risque.
- ☐ Stationner sans gêner les accès des secours.

CHAPITRE 03

Autour de la maison

- ☐ Débroussailler et entretenir chaque printemps.
- ☐ Élaguer les branches proches de la maison.
- ☐ Nettoyer gouttières et toitures des aiguilles de pin.
- ☐ Éloigner le bois de chauffage et les combustibles.
- ☐ Garder un accès dégagé pour les secours.

CHAPITRE 04

En cas de fumée ou de feu

1. Appeler le **18** ou le **112**, en précisant le lieu le plus exactement possible.
2. S'éloigner du feu sans prendre de risque.
3. Suivre les consignes des autorités.

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : suivi du débroussaillage

Date des travaux

Surface traitée

Entreprise ou intervenant

Prochain entretien prévu

RÉFÉRENCES

Sources

Service-public.fr — débroussaillage obligatoire

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33298>

Préfecture de la Gironde

<https://www.gironde.gouv.fr/>

Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/>